

cinq enfans masles : le premier fut nomme Guichard, et depuis fut appelle le Grand, pour sa grande vertu et prouesse, comme vous verrez cy apres ; le second fut nomme Humbert, le tiers Thomas, le quart Guillaume, le cinquiesme Loys ; et six filles : la premiere fut nommee (Marguerite), laquelle fut femme de messire Jehan de Chaalon, seigneur de Rochefort ; la deuxiesme se nomma Helienor, qui fut femme de messire Humbert, conte de Villars ; la tiers fut appelee (Jeanne), qui fut femme de monsieur Jehan de Lurey ; la quarte et quinte, nommees (Isabelle et Beatrix), et furent nonnains de Polleteins ; la sixiesme, nommee (Catherine), fut religieuse de Briennes, prez de Anse.

Ledit seigneur Loys de Beaujeu, connestable de France, mourut audit lieu de Beaujeu, et fut mene pour estre ensepulture a Belleville, au tumbeau de ses predecesseurs, et feit son testament par lequel il institua Guichard, son aîné filz, heritier unyversel en la terre et seigneurie de Beaujeu ; et au cas que ledit Guichard mourut sans hoirs masles, en quelz temps que ce fut, luy substitua Humbert, son second filz ; et ainsy feit il de tous ses enfans, aussy des filles par ordre de geniture. Il mourut le vingtroisiesme jour du moys d'aoust, lan mil deux cens quatre vingtz et dix.

Madame Helienor, sa delaissee, mourut lan de Nostre Seigneur mil deux cens quatre vingts et seize, le sixiesme jour de decembre, et fut enterree a Villefranche en Beaujolloys, au couvent des freres, entre le grand autel et la secretteynerie, avec grand solempnité et moult belle et honorable compaignye, a l'honneur et gloyre dudit couvent et de tout l'ordre de saint Francoys ; car en sa vie elle leur fait de moult grands biens, mesmement quelle ordonna que ses successeurs, seigneurs de Beaujeu, leurs bailleroient et assigneroient toutes les sepmaines dix solz tournois à toujours et jamais perpetuellement.